

Rôle de la séance publique du 05/06/2025 à 15h00**Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame MARTIN

01) N° 2501165 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur M. M Aghilès

DJOSSOU

Défendeur PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

M. Aghilès M demande à la Cour, suite au rejet de sa requête en annulation par un jugement n° 2501852 du 10 avril 2025 du tribunal administratif de Rennes, de suspendre l'arrêté du 20 mars 2025 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor l'a assigné à résidence ; d'enjoindre au préfet de réexaminer sa situation dans un délai de quinze jours sous peine de 100 euros par jour de retard ; et de condamner l'État à verser à son conseil la somme de 1 800 euros en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 97-647 du 10 juillet 1991.